Code criminel

parties concernées, ce qui signifie qu'un légiste de la Couronne ou un officer de police se présente devant un juge avec un affidavit, et personne n'a le droit de le soumettre à un examen contradictoire; il certifie au juge que telles et telles choses sont vraies; le juge, qui est généralement très occupé, signe l'autorisation et la police peut effectuer une écoute électronique.

M. Fraser: Le juge ne connaît qu'une version de l'affaire.

M. Woolliams: Oui, et cette version n'a pas pu être vérifiée par un examen contradictoire. Pas plus que n'importe quel autre avocat de ce pays je ne peux accepter cela. Les barreaux des provinces, l'Association du barreau canadien, l'Advocates Society d'Ontario et le Conseil du barreau du Haut Canada affirment que cela ne peut continuer, non parce que les avocats devraient être privilégiés de quelque façon, mais parce que les citoyens du Canada ont droit au respect de leurs droits civils et notamment de leur vie privée. Sommes-nous arrivés au point où il suffit d'appuyer sur un bouton rouge, bleu, rose ou vert pour que défile toute notre vie? Quel être humain est sans tache? Qui n'a pas de secret qu'il ne désire taire? Quelle famille de ce pays n'a pas éprouvé de difficultés? Nous, les députés, ne faisons pas exception parce que nous menons une vie publique. L'appartenance à un parti ou à un autre n'a pas d'importance dans ce cas; je suis toujours triste de voir nos vies, celles de nos femmes et de nos enfants mises à nu. Une fois ce projet de loi adopté, tout le monde sera soumis à ce genre d'examen et ce n'est pas encore assez.

• (1700)

M. Austin M. Cooper, C.R., déclare:

Le bill C-51 ajouterait l'article 178.13(1.1) qui prévoit l'application de sanctions législatives précises dans les cas d'interception de communications privées au bureau ou au domicile d'un avocat, où à tout autre endroit utilisé par lui et par d'autres avocats à des fins de consultation avec leurs clients.

MM. Cooper, Chappell et Cartwright sont des juristes éminents qui croient aux libertés civiles. M. Cooper a dit ne plus pouvoir parler à ses clients au téléphone. Il lui faut se rendre en automobile à la campagne et espérer que les arbres ne sont pas munis de dispositifs d'écoute électronique. Qu'est-ce qui arrive au Canada? Le parti libéral n'a-t-il plus de cœur et d'âme?

M. Fraser: Et de bon sens.

M. Woolliams: Et de bon sens?

L'interception des conversations peut-être faite légalement même si l'avocat dont on viole la vie privée n'est soupçonné de complicité dans aucun crime.

Les journalistes ne se rendent pas compte qu'une fois qu'une clinique ou une étude d'avocat a été soumise à la surveillance électronique, les enregistrements recueillis au cours d'une période de 60 jours doivent être réentendus afin de trouver même la preuve la plus mince. Nous ne devrions pas accorder aux juges le droit de permettre cela. De temps à autre, il arrive que j'engage un jardinier. Comme nous devons passer l'été ici, il faut bien que quelqu'un s'occupe de tondre la pelouse. C'est un bon type, mais je me suis parfois demandé s'il ne buvait pas un peu trop. C'est son droit et son affaire, mais je ne veux pas que la police vienne installer des tables d'écoute chez moi à cause de cette personne ou de toute autre personne. Quand des gens m'appellent, c'est pour discuter de questions politiques personnelles et des questions qui concernent mon devoir de député et ma tâche de principal associé d'une étude d'avocats.

Les députés d'en face sont-ils dénués de sentiment? Pourquoi appuient-ils le ministre de la Justice à ce sujet? Le gouvernement a proposé une déclaration des droits. Cette déclaration est-elle comme les tentures qui décorent cette enceinte? S'agis-sait-il de plaire ou de gagner des votes, ou les députés d'en face croient-ils réellement que les droit du peuple canadien doivent être protégés et qu'il ne doit pas y avoir de discrimination? Quels principes suivent-ils? Je l'ignore, je ne peux conclure que d'après ce que je vois.

Il suffit que son associé, ou un employé de l'avocat ou de son associé, ou un membre de la famille de l'avocat soit soupçonné, d'après des motifs raisonnables, de prendre ou d'avoir pris part à la perpétration d'une infraction.

On estime que l'ajout qu'on propose d'apporter à la loi actuelle n'est pas restrictif; au contraire, il multiplie les circonstances dans lesquelles l'interception des conversations téléphoniques des avocats est autorisée . . .

Sans la loi qu'on nous propose, je me demande si un juge le permettrait, mais les cliniques et les études d'avocats pourront désormais être écoutées.

Si, par exemple, le fils d'un avocat, (un membre de sa famille) est soupçonné, d'après des motifs raisonnables, de posséder de la marijuana, la police peut légalement installer des tables d'écoute au bureau de l'avocat, au pénitencier et au palais de justice.

J'ai dit à la Chambre que j'avais déjà engagé un psychiatre pour déterminer si un de mes clients était sain d'esprit. Les entrevues du psychiatre ont été rapportées par un espion. Le procureur général a reçu une lettre et le procureur de la Couronne a tenté de s'en servir. Le juge l'a rejetée, mais le psychiatre de la Couronne a lu la lettre et a changé d'avis sur l'état d'esprit de l'accusé. Est-ce là un droit civil? Voilà ce qui se passe dans notre beau grand Canada.

Toutes les communications d'un avocat peuvent être interceptées. Toutes les conversations entre un avocat et ses clients peuvent être enregistrées.

Comment pouvons-nous plaider la cause de quelqu'un si la Couronne est au courant de toute l'affaire? Autant adopter le code Napoléon et dire que l'accusé est coupable et que c'est à lui de prouver son innocence. Ensuite, il devrait être interrogé au sujet de ce qu'il a dit ou de ce qu'il a pu dire ou vouloir dire. Les documents dont j'ai cité des extraits hier indiquent qu'on peut supprimer le mot «non» et transformer une négation en affirmation. On peut se servir d'un aimant pour supprimer trois ou quatre minutes sur une bande magnétoscopique. Il n'est pas nécessaire d'être la secrétaire de Nixon pour le faire.

Nous estimons que la peine législative prévue pour l'interception des communications privées des avocats menace le caractère confidentiel des consultations tenues entre les clients et leur avocat, caractère qui a toujours été respecté dans le passé et protégé par le droit commun et par la loi.

J'ai ici «Phipson on Evidence» qui, tout comme «Wigmore», est une autorité en la matière. Il explique les rapports confidentiels entre l'avocat et son client. Ces rapports confidentiels existent, sinon il serait impossible d'être bien défendu devant les tribunaux. Notre jurisprudence et notre liberté remontent à une époque antérieure à la Grande Charte. Les députés voudraient abroger la Grande Charte. C'est ce qu'ils font aujourd'hui, et c'est pourquoi la discussion a été un peu vive cet après-midi. Aujourd'hui, un député qui a beaucoup d'expérience a parlé de la situation. Il sait quelle est sa position sur les droits civils. Il n'aurait pas été nommé et élu s'il n'était pas honnête et s'il ne comprenaît pas ce que sont les droits civils et le besoin d'intimité. Peu importe le parti auquel il appartient.